

## (Se) rendre conforme. Les limites de la critique au Conseil d'analyse économique

**E.N.S. Editions** | *Tracés*

2009/2 - n° 17

pages 55 à 72

ISSN 1763-0061

---

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-traces-2009-2-page-55.htm>

---

Pour citer cet article :

"(Se) rendre conforme. Les limites de la critique au Conseil d'analyse économique", *Tracés*, 2009/2 n° 17, p. 55-72.

---

Distribution électronique Cairn.info pour E.N.S. Editions.

© E.N.S. Editions. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Thomas Angeletti

## **(Se) rendre conforme. Les limites de la critique au Conseil d'analyse économique**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**  
CENTRE POUR L'ÉDITION ÉLECTRONIQUE OUVERTE  
CENTRE FOR OPEN ELECTRONIC PUBLISHING

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Thomas Angeletti, « (Se) rendre conforme. Les limites de la critique au Conseil d'analyse économique », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [en ligne], 17 | 2009, mis en ligne le 30 novembre 2011. URL : <http://traces.revues.org/index4204.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions  
<http://traces.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://traces.revues.org/index4204.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions



# (Se) rendre conforme. Les limites de la critique au Conseil d'analyse économique

THOMAS ANGELETTI

La notion d'institution a connu des usages variés en sociologie, de telle manière qu'elle peut être mobilisée à différents moments d'un même continuum. Celui-ci, schématiquement, pourrait aller de l'idée d'un ensemble d'activités humaines qui relèvent d'une intériorisation, mettant l'accent sur le caractère coercitif de l'instituant, à la conception de règles émergeant de la rencontre d'un groupe (délimité) de personnes. Le regard se porte alors sur les effets que peut engendrer cette subordination individuelle au sein du collectif, qui ne peut être conçue comme une obéissance spontanée. C'est davantage dans cette dernière perspective que cet article s'inscrit, en s'intéressant au Conseil d'analyse économique (CAE). Cette institution, comme nous allons le voir, est particulièrement pertinente pour traiter de la normalisation des comportements par la discipline collective.

Créé en 1997, le CAE réunit une quarantaine d'économistes chargés, comme l'indiquent ses statuts, « d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Son activité principale consiste à produire des rapports sur des thématiques économiques parfois issues de demandes gouvernementales, plus généralement le fruit d'autosaisines. Il intègre ainsi des scientifiques, population réputée être professionnellement orientée vers l'activité critique et dont les productions résulteraient de débats sans concessions et de confrontations dialogiques entre pairs<sup>1</sup>. En outre, les économistes appelés à composer le CAE sont choisis de manière à constituer un panel « représentatif » des

---

1 Quoique cette approche de la science comme activité critique collective soit évidemment insuffisante, elle n'est pas pour autant entièrement sans fondement dans les pratiques scientifiques. C'est ce que montrent Bruno Latour et Steve Woolgar (1988) quand ils insistent sur les processus par lesquels des énoncés scientifiques émergent, au fur et à mesure qu'ils démontrent leur « robustesse » face à la critique de leurs adversaires.

différentes sensibilités constituant, en France, la discipline économique. Cette exigence de pluralisme et d'hétérogénéité peut sembler au premier abord être un facteur encourageant les désaccords, les controverses et les critiques entre les membres du Conseil. À cela s'ajoute le fait que le CAE se propose d'organiser la critique<sup>2</sup>, en écartant explicitement de son programme toute recherche de consensus, laissant résolument penser que cette institution réunit un véritable foisonnement de disputes et de différends. Pourtant, l'enquête que nous avons menée nous a rapidement conduit à nuancer ce primat de la critique dans le fonctionnement du Conseil<sup>3</sup>. En effet, lors des différentes réunions qui agencent son activité, les débats apparaissent relativement modérés : les entretiens réalisés avec les membres de l'institution relatent des échanges policés et guère marqués par des éclats de véhémence ou des désaccords brutaux. Mais comment une telle institution, vouée à l'entretien de la différence et créée délibérément dans la perspective de générer débats et confrontations d'idées, peut-elle être si peu animée d'opérations critiques ?

Dans ce sens nous montrerons, à partir de données statistiques, qu'il existe une certaine homogénéité entre les membres du CAE et que les chances de faire partie de ce conseil sont très inégalement distribuées au sein de la communauté des économistes. L'homogénéité en question est cependant très spécifique : elle réside dans la concentration de positions institutionnelles dans des espaces professionnels multiples. Si cette multipositionnalité a des implications quant aux modalités d'engagement des acteurs dans ce conseil, elle est toutefois insuffisante pour comprendre comment les désaccords entre les membres sont évités. C'est ce qui justifiera, dans un second temps, l'analyse d'entretiens réalisés avec deux économistes occupant chacun une position marginale les amenant à multiplier, au premier abord, les tentatives de désaccord. L'examen des procédés par lesquels « l'interdiction » de critiquer trop ouvertement se matérialise pour les individus qui intègrent l'institution nous permettra ainsi d'approcher, en filigrane, la manière dont s'effectue chez eux l'apprentissage du « bon » comportement<sup>4</sup>.

---

2 Ce rôle est notamment dévolu aux « discutants », économistes chargés d'effectuer un commentaire critique des travaux réalisés au sein de l'organisme. Ces commentaires sont publiés à chaque fin de rapport.

3 Cette enquête a mobilisé, d'une part, vingt-cinq entretiens réalisés auprès des membres du CAE, d'autre part, une analyse quantitative associant statistiques descriptives et analyses de réseaux. Ce dispositif a été complété par des observations ethnographiques lorsque celles-ci se sont révélées réalisables.

4 Avant de débiter l'analyse proprement dite, il demeure nécessaire de préciser qu'elle ne repose aucunement sur l'hypothèse d'un accord implicite entre les membres du Conseil. Dans cette

## Recruter pour critiquer : un recrutement hétérogène ?

Si l'on se réfère aux modalités de recrutement spécifiées dans les statuts du Conseil, les membres, nommés par le Premier ministre, sont sélectionnés sur la base de leurs « compétences dans le domaine de l'analyse économique ». Ainsi, l'appartenance au Conseil dépend d'abord de la faculté à se voir reconnaître par le pouvoir politique ce statut d'économiste, ce qui exige de pouvoir démontrer une compétence universitaire minimale en science économique<sup>5</sup>. Quels sont ceux qui, parmi les économistes français et étrangers, ont été choisis pour faire partie de cet aréopage<sup>6</sup> ? Très brièvement, il s'agit d'hommes (90 %), plutôt en fin de carrière (58 ans en moyenne), qui disposent de nombreux diplômes d'études supérieures et occupent des positions de pouvoir dans des espaces multiples. On distingue, d'une part, des économistes formés à l'Université et ayant satisfait à la soutenance d'une thèse (66 %), d'autre part, des économistes ayant intégré une école d'ingénieurs, le plus souvent Polytechnique (plus de 30 %). Cette séparation, classique au sein de la discipline (Le Van-Lemesle, 2004 ; Fourcade, 2009, p. 185-212), est également visible dans le parcours professionnel des membres du Conseil, qui ont investi à la fois l'univers académique et les institutions d'État.

---

perspective, la longue liste des publications du CAE pourra montrer qu'il existe des différences sensibles entre les raisonnements tenus par les économistes qui le composent. Cependant, comme en témoignent les entretiens que nous avons réalisés, au cours des séances plénières où se rencontrent les économistes comme lors des réunions dans lesquelles sont élaborés les rapports, différents dispositifs tendent à limiter l'expression publique de ces divergences pour poursuivre le déroulement des travaux. Pour mieux appréhender la spécificité du CAE sur la question de la critique, il serait nécessaire, en dernière analyse, de le comparer avec d'autres instances plus académiques, plus administratives, ou plus proches de l'expertise, dans lesquelles les contraintes seraient contrastées (qu'elles touchent au déroulement des débats, au recrutement des membres, à la temporalité des travaux ou encore à leur publicité). Une recherche en cours a précisément pour visée de répondre à ces questionnements.

- 5 Ce critère se trouve, en pratique, largement concurrencé par d'autres logiques. Ainsi, si officiellement les économistes présents sont recrutés pour leur grandeur *industrielle*, les entretiens menés au sein du CAE ont mis en évidence que des grandeurs *civique* (occuper une place politique identifiée), *domestique* (entretenir des liens privilégiés avec des fonctionnaires « haut placés ») ou ayant un sens positif dans la  *cité de l'opinion*  (disposer de relais médiatiques) étaient prises en compte dans la nomination des membres (Boltanski, Thévenot, 1991).
- 6 Cette enquête a été menée sur l'ensemble des membres – hors membres de droit, directeurs d'administrations dont la présence systématique au Conseil est liée à leur position institutionnelle – du Conseil d'analyse économique depuis sa création en 1997 et ce jusqu'en 2007, soit soixante-huit membres. La majorité des informations provient des CV des membres disponibles sur le site de l'institution, complétées lorsque cela s'avérait nécessaire en consultant notamment les sites internet des intéressés et le *Who's who*. Enfin, il faut noter que les chiffres mentionnés pour les diplômes sont non exclusifs.

*Une élite académique et administrative*

Au sein de l'Université tout d'abord, on compte parmi les membres du CAE vingt-cinq professeurs des universités pour un seul maître de conférences<sup>7</sup>. Ajoutant à cela des directeurs d'études de l'EHESS, des universitaires évoluant à l'étranger<sup>8</sup> ainsi que des directeurs de recherche au CNRS, ces différentes positions se cumulant parfois, nous pouvons avancer que le modèle d'excellence académique est au cœur des principes de recrutement et de légitimité au Conseil d'analyse économique. Ce que confirme la présence de neuf économistes réunissant à eux seuls pas moins de douze médailles du CNRS<sup>9</sup>. En outre, la construction d'une telle légitimité académique permet de justifier l'absence, nouvelle dans ce type d'instance, des partenaires sociaux. En effet, le CAE prend une forme inédite par rapport aux conseils qui l'ont précédé. Le Conseil national économique, créé en 1925, constitue le premier organisme de représentation professionnelle attaché au domaine économique et résulte des nombreuses luttes pour représenter les intérêts économiques au sein de l'État. Statutairement, sa tâche consistait à « étudier les problèmes intéressant l'économie nationale » et à « émettre des avis sur les projets et les propositions de loi dont il a été saisi par les pouvoirs publics » (Chatriot, 2003). Quelques économistes y ont participé, tels Charles Gide, Charles Rist ou François Simiand, mais leur présence restera très limitée dans un conseil qui comptera jusqu'à 400 membres. Avec la mise en place en 1946 du Commissariat général au Plan, le modèle de la représentation tend à être associé à un modèle de compétence (Dulong, 1997, p. 69-135). Ainsi, lors des « commissions de modernisation » se rencontrent haut fonctionnaires, experts et représentants syndicaux. Or, en confiant aux seuls économistes la tâche de conseiller le gouvernement en matière de politique économique, le CAE abandonne toute prétention à une représentation sociale comme à une forme de concertation. Ce qui

---

7 En comparant avec le corps des économistes universitaires français entre 1960 et 2005, les résultats sont sans équivoque : on dénombre pour cette période 605 professeurs des universités de sciences économiques contre 1224 maîtres de conférences, soit un ratio d'un professeur pour deux maîtres de conférences environ. Source : Direction du personnel enseignant (DPE A6) du ministère de l'Éducation nationale.

8 Rôle fondamental dans la mesure où la dimension internationale de la discipline est croissante (Fourcade, 2006).

9 La présence de « grands noms » témoigne du caractère prestigieux du CAE. Ont siégé au Conseil : Michel Aglietta, Patrick Artus, Robert Boyer, Pierre Cahuc, Daniel Cohen, Elie Cohen, Jean-Paul Fitoussi, Roger Guesnerie, Jean-Jacques Laffont, Edmond Malinvaud, Thomas Piketty ou encore Jean Tirole.

témoigne de l'institutionnalisation progressive de la discipline et de sa place croissante au sein de l'État<sup>10</sup>.

Cet accroissement sensible des économistes dans les institutions d'État et de leurs formes de raisonnement<sup>11</sup> s'accomplit selon une division du travail tendant à séparer, d'un côté, leur intervention pratique sur la réalité à travers des « mesures » ou des « réformes », intervention dont le droit s'avère être aujourd'hui le principal levier d'action, et d'un autre côté, les formes les plus discursives et les plus publiques de leur travail. Cette coupure n'est pas tant, même si elle l'est aussi, un lieu de séparation entre des personnes qu'un fractionnement attribuant à différents organismes des tâches distinctes, organismes dans lesquels, comme en témoigne la multipositionnalité des membres du CAE, les individualités peuvent évoluer et basculer à loisir. Pour autant, la place attribuée à la « personne » ou au « nom propre » reste particulièrement importante dans des espaces qui, comme le Conseil d'analyse économique, sont placés sous l'ordre du discours, donc du symbolique<sup>12</sup>.

Tableau 1 : Positions institutionnelles présentes et passées des membres du CAE

	Effectifs	Fréquences en %
<b>Recherche et enseignement</b>		
Grandes écoles <sup>1</sup>	27	39,7 %
Professeurs d'université (25) et MCF (1)	26	38,2 %
Universités étrangères	22	32,4 %
CNRS	10	14,7 %
EHESS	8	11,8 %
<b>Conseil politique et administration</b>		
Comités, commissions, etc. <sup>2</sup>	40	58,8 %
Conseiller ministériel	17	25 %
Organisations internationales <sup>3</sup>	13	19,1 %

10 Le mouvement par lequel les conseils économiques en France se sont progressivement établis sans recourir à une forme de représentation professionnelle, passant, schématiquement, d'une logique corporatiste à une logique d'expertise, fera l'objet d'une publication ultérieure.

11 Raisonnement que Michel Foucault avait mis en évidence (2004, notamment p. 2-25). L'importation de cette logique gestionnaire dans les finances publiques a été étudiée par Albert Ogien (1995).

12 Les discours des économistes comme les modèles ou dispositifs qu'ils contribuent à élaborer ne sont pas sans effet sur la réalité, loin s'en faut. En témoignent les récents travaux sur la performativité des sciences économiques, qui s'inscrivent dans le mouvement des *Science Studies* (MacKenzie, Muniesa et Siu éd., 2007). Mais il demeure que tous ne disposent pas de la même capacité d'action sur la réalité et sur autrui.

Direction de la prévision	12	17,6 %
INSEE	12	17,6 %
<b>Entreprises et médias</b>		
Banques, assurances, finances	21	30,9 %
Cercle des économistes	16	22,1 %
Telos	14	20,6 %

- 1 ENA, ENS, HEC, Polytechnique, Ponts et chaussées et Sciences-Po.
- 2 Les commissions et comités concernés portent soit sur des visées sectorielles (énergie, éducation supérieure, commerce, etc.), soit sur des grandes questions économiques à la fois plus classiques et plus larges, telles que la croissance ou la dette publique.
- 3 Banque mondiale, Commission européenne, FMI, OCDE.

Le tableau se lit comme suit : 38,2 % des membres du CAE occupent ou ont occupé un poste de professeur d'université ou de maître de conférences, soit vingt-six membres. Ces positions peuvent être cumulées.

En retenant comme critère de démarcation ces différences de rapport à la pratique et au discours, on peut noter que les membres du CAE bénéficient d'une importante expérience en matière de politique économique (directions du ministère de l'Économie et notamment la Direction de la prévision<sup>13</sup>, INSEE). À côté de cette relation étroite à l'État, une montée en puissance des économistes dans les entreprises et notamment dans les banques est observable. Ces économistes professionnels, qui investissent un champ d'études ouvert notamment par le développement croissant du capitalisme financier, confortent progressivement leur place au sein du Conseil, puisque l'on n'en comptait que deux lors du premier mandat du CAE en 1997, pour en atteindre huit en 2007. Ils tendent eux aussi à effacer l'image littéraire de l'économiste académique en s'appuyant sur leur capacité d'action sur la réalité, exprimant par là un mépris souvent peu contenu envers la théorie. Mais au contraire des « économistes d'État », leur activité tend non pas à se traduire par une modification du cadre légal encadrant formellement les pratiques, mais par une intervention financière directe sur la réalité prenant place dans ce même cadre.

À côté de cette « connaissance pratique », une part majoritaire (58,8 %) des membres du CAE ont participé à des commissions gouvernementales en tant qu'experts, sorte d'expérience préparatoire au travail réalisé au sein du Conseil d'analyse économique. Ce rôle de pédagogue se poursuit dans un travail

13 Sur la naissance et le rôle de la Direction de la prévision, voir Terray (2002, notamment p. 407-437) et Fourquet (1980, p. 307-328).

médiatique – et indissociablement politique – consistant à dissenter publiquement sur les grandes questions économiques. Ainsi, on compte parmi les économistes du CAE pas moins de seize membres du « Cercle des économistes », association visant à « promouvoir le débat économique », qui organise un colloque annuel où se rencontrent économistes, journalistes, chefs d'entreprise et hommes politiques. De même, on retrouve quatorze participants au projet « Telos », *think tank* public et en ligne qui aspire « à répercuter sans esprit partisan les grands débats mondiaux dans un espace français livré aux passions hexagonales », tout en servant de « plateforme de débat entre intellectuels, de lien entre intellectuels et médias, de canal de communication entre intellectuels et public »<sup>14</sup>. Autant de projets qui contribuent individuellement mais surtout collectivement à asseoir une vision de la réalité relativement stabilisée, quoiqu'une analyse plus détaillée pourrait faire apparaître des différences internes suffisamment saillantes aux yeux des intéressés pour qu'elles fussent pensées comme indépassables. Le dissensus postulé et proclamé comme le refus préalable des positions partisans constitue souvent alors une condition nécessaire pour ne pas aborder les questions potentiellement critiques.

#### *Multipositionnalité et distance à la règle*

Ainsi, les membres du Conseil d'analyse économique, en plus de cumuler prestige scientifique et pouvoir universitaire, disposent également de positions affirmées dans l'administration économique et dans les entreprises<sup>15</sup>. Plus encore, leur particularité réside dans le cumul d'expériences professionnelles dépendant de mondes distincts, spécificité si présente dans ce type d'institutions qu'elle nous amène à nous demander si elle n'en constitue pas finalement la norme<sup>16</sup>. Les positions retenues dans l'analyse n'épuisent d'ailleurs pas l'ensemble des postes occupés par les membres du CAE : devraient être ajoutées leurs responsabilités dans d'autres institutions (Commissariat général au Plan devenu Conseil d'analyse stratégique, Cour des Comptes, Conseil économique et social, etc.), en tant qu'élus politiques, dans des conseils d'administration, au sein d'associations d'économistes ; mais également leur

14 Voir le site de *Telos*, [URL [http://www.telos-eu.com/fr/qui\\_sommes\\_nous](http://www.telos-eu.com/fr/qui_sommes_nous)], consulté le 20 mai 2009.

15 Ainsi, par exemple, tel économiste, ancien conseiller économique du Premier ministre, professeur à Dauphine, membre du CAE depuis 1997, mais également membre de différents conseils de surveillance de grands groupes financiers et chroniqueur régulier à une émission de radio. Enfin, il est largement engagé dans la défense et la publicisation de la fonction d'économiste puisqu'il occupe le poste de président du « Cercle des économistes », association réunissant une trentaine d'économistes, qu'il a contribué à créer.

16 C'était déjà l'une des spécificités des *lieux neutres* étudiés par Bourdieu et Boltanski (2008).

implication dans des revues, leur travail en tant qu'éditorialistes dans des journaux, ainsi que leur activité en tant qu'auteurs d'ouvrages; enfin leurs obligations au sein de l'univers académique : gestion de départements et de formations universitaires, directions de thèses, occupation de sièges au sein de commissions de spécialistes et de jurys d'agrégation... En considérant seulement les catégories retenues précédemment (recherche et enseignement, conseil politique et administration, entreprises et médias), on dénombre 238 positions institutionnelles pour 68 membres. De nombreuses passerelles existent entre ces différentes modalités : 42 personnes sont présentes à la fois au sein du pôle académique et du pôle politico-administratif; 27 cumulent des fonctions académiques et au sein de la catégorie entreprises et médias; 27 disposent de responsabilités dans les pôles politico-administratif et entreprises et médias. Enfin, 21 membres apparaissent simultanément dans les trois catégories considérées.

Si nous convenons que débattre dans une émission de télévision, publier un article dans une revue scientifique, conseiller le Premier ministre et travailler pour une grande banque sont des activités relevant de logiques différentes, alors, évoluer conformément à des règles relativement éloignées peut tendre, pour les personnes assumant une telle multipositionnalité, à porter au compromis ou, tout du moins, à apprécier l'actualité de chacune de ses règles à l'aune des univers auxquelles elles se réfèrent. A contrario, on peut supposer que prendre la règle « à la lettre » et entretenir un rapport à la règle de l'ordre du respect juridique empêcherait finalement d'évoluer convenablement dans des espaces relevant de modalités de fonctionnement et de réussite partiellement antagonistes. Car il est nécessaire, comme l'indique l'un des économistes rencontrés, de bien saisir les enjeux du CAE pour ne pas s'engager dans un registre qui n'y aurait pas sa place, pour ne pas s'y engager non plus avec de trop grandes attentes :

On peut considérer que c'est un processus de production de pensée sinon unique tout du moins de pensée contrainte, mais il est tout à fait légitime de ne pas accepter le jeu. Mais si on va dans une instance de ce type, c'est ni pour prôner l'organisation hyper-libérale ni la révolution. C'est que déjà on considère qu'il est utile de participer à ce genre de délibérations sans se faire d'illusions sur le champ d'influence qu'elles peuvent avoir.

Ayant montré comment la multipositionnalité des membres du Conseil d'analyse économique constitue leur spécificité, nous sommes maintenant amenés à aborder la participation concrète de deux économistes occupant une position spécifique, voire marginale, au sein du CAE, qui se font l'un comme l'autre *promoteurs de la critique*. Ainsi, nous nous intéressons aux

obstacles qu'ils rencontrent dans cette entreprise, preuve en est l'absence pour chacun d'eux d'un rapport du CAE portant leur nom<sup>17</sup>. À travers la confrontation de leurs récits, que l'on pourrait juger provocatrice – notamment parce qu'elle oppose deux économistes aux sensibilités politiques particulièrement distantes, l'un se qualifiant d'« économiste libéral », l'autre évoluant dans un parti politique historique de la gauche – nous nous proposons d'expliquer les processus concourant à endiguer la pleine expression de certains membres, en mettant en lumière, par la condamnation des critiques, les attentes normatives en présence. Les dispositifs de limitation de la critique sont ainsi saisis par l'attention portée aux règles – entendues comme modalités conventionnelles de comportements – que les acteurs respectent dans leur activité quotidienne, sans que celles-ci ne soient pour autant prescrites par l'institution, ni actées dans des statuts ou dans des règlements. En effet, l'agir des personnes (prendre la parole, se mouvoir, critiquer, juger, etc.) fait régulièrement l'objet de rappels à l'ordre lorsque les interactants identifient des manques ou des fautes dans les comportements des autres participants à une situation. Précisément, nous centrerons notre propos sur les fautes parce qu'elles ont pour vertu heuristique de mettre au jour les « règles *qu'il faudrait suivre* pour être accepté et reconnu comme agissant correctement au sein de cette communauté »<sup>18</sup>. Nous montrerons ainsi que ces appels à la conformité, rendus nécessaires par la coprésence au sein du CAE, invitent les participants à élever leur niveau d'autocontrainte. Ce qui génère des conséquences plurielles : radicalisation et plus grande transgression d'un côté, défection et exclusion de l'autre<sup>19</sup>.

17 Sur les 68 membres que le CAE a comptés entre 1997 et 2007, seize n'ont pas écrit de rapport, amenant à un peu plus de deux le nombre moyen de rapports écrits par membre.

18 Nous nous référons là au modèle grammatical de l'action proposé par Cyril Lemieux (2000, notamment p. 107-124), modèle auquel cette démarche doit beaucoup. Sans rentrer dans le long débat initié par Wittgenstein séparant, d'une part, le fait de « suivre une règle », d'autre part, d'agir « conformément à une règle », la position ici défendue présuppose des attentes normatives qui se trouvent mises en défaut dès lors que des actions inattendues surviennent dans le déroulement de la situation. Ainsi, la règle n'est pas dotée d'une dimension coercitive qui assurerait un ordre préétabli. Elle ne se manifeste d'ailleurs comme telle aux yeux des acteurs – c'est-à-dire comme une contrainte et une obligation – que lorsqu'ils rappellent publiquement son existence pour identifier un comportement déviant. Sur le recours à la notion de règle en sociologie, voir Ogien (2007).

19 Notre approche s'appuiera également sur une dimension biographique, selon nous essentielle à toute tentative d'explication des différences de comportement au sein d'une institution.

## **S'engager dans la transgression : expression libérée d'un « économiste de marché » ?**

Siégeant au Conseil depuis 2004, cet économiste (Économiste A) dispose déjà à quarante-deux ans d'une longue expérience de travail avec le personnel politique. Diplômé de grandes écoles (ENS, ENSAE, Harvard), il a occupé plusieurs postes dans des banques et a également assuré un rôle de conseiller économique auprès du ministère de l'Économie. S'il semble assumer ses positions politiques, déclarant en début d'entretien qu'il est un « économiste libéral, [...] mais libéral sur tout, pas sur une partie des choses », il ne cessera tout au long de la discussion de se défendre d'adopter un point de vue partial, répétant par huit fois qu'« il ne s'agit pas d'une question de droite ou de gauche ». Son discours tient d'ailleurs à ce que les positions défendues par les autres membres ne sont pas simplement différentes des siennes par choix, mais bien par manque de connaissances. Il explique avec répétition qu'il y a un « déni de la réalité », qu'« ils [les autres membres] ne savent pas ce que c'est un marché » ou qu'« ils ne sont pas humbles » vis-à-vis de la réalité. Ainsi, il oppose des solutions opérationnelles qui trouvent leur origine dans une pratique quotidienne de la finance, à l'irréalisme des raisonnements tenus par les autres membres, qui incarnent des propositions « dépassées ». De plus, il ne comprend pas la perte de temps que constituent ces réflexions qui ne s'orientent pas vers une mise en pratique. Si le cadre – légal, mais également comptable – dans lequel ces interventions techniques s'établissent n'est pas à portée d'action de cet économiste, quoique ses expériences répétées de conseiller économique aient pu lui offrir l'occasion de s'en approcher, il bénéficie d'un pouvoir d'action sur la réalité (financière) suffisamment important pour qu'il oriente sa vision de l'économie. Il se positionne ainsi comme ouvert à la discussion argumentée et réciproque, et affranchi de toute appartenance politique.

### *Une participation « offensive » mais non ajustée*

En pratique, son discours se révèle très différent : il critique ouvertement les autres membres, considérés comme un groupe contre lequel il serait le seul à s'opposer, et insiste sur la pertinence de son point de vue sans épargner ce qu'il juge être un manque aux principes les plus élémentaires du fonctionnement de l'économie. Cela l'amène à émettre des critiques vigoureuses, mais qui, de par leur formulation, échouent dans la tentative de susciter une confrontation d'arguments. Ainsi, il relate sa présence à une réunion d'un groupe de travail – alors qu'il n'y était pas invité – visant à l'élaboration d'un rapport.

ÉCONOMISTE A : Quand je suis arrivé, j'avais pas compris que le fonctionnement... , il y a des réunions plénières, et puis il y a des réunions de groupe, et il y avait un truc sur la politique industrielle, le truc qui sert à rien, vraiment, ou presque, et *de facto* à rien. Il y avait un groupe là-dessus. Moi j'ai cru que je devais y aller, donc je suis arrivé un peu en retard, et là il y avait quarante personnes, enfin une table, et ça n'en finissait pas, il y avait ouais je sais pas, vingt-trente personnes, vous aviez trois membres du CAE, que je connaissais de vue à peine, et puis après il y avait tous les services, et des services de l'État dont je pensais que ça n'existait plus, du ministère de l'Industrie, un truc, le Plan... Alors tous, ils se disaient, ah ouais on leur avait interdit de faire de la politique industrielle pendant des années, là ils se... Ça y est, ça revenait. [...] Et donc moi, comme j'étais à la fin j'ai pris la parole, j'ai dit : « Écoutez, moi j'ai l'impression de me retrouver à l'association des alcooliques anonymes, qui expliquent qu'après dix ans ou quinze ans d'abstinence, *by the way*, abstinence partielle, se décident de se remettre à boire et qui m'expliquent que c'est pas grave, ils seront pas ivres. »

Cet économiste ne sait pas quelles sont les règles en vigueur, mais pour autant il persiste dans la transgression : sa méconnaissance ne constitue pas un obstacle suffisant pour limiter son expression. La formulation des griefs, ramenant les autres participants à un groupe déviant, expose une certitude de la primauté de son point de vue par rapport à celui du groupe. Dans cette conviction autant que dans cette contestation perçue comme provocatrice résident quelques-unes des difficultés invoquées par les autres membres pour opposer un raisonnement contradictoire. Les entretiens menés avec d'autres enquêtés ont confirmé ce constat : certains lui reprochent de ne pas « mettre les formes » ou de « faire preuve d'intolérance » lors de ses interventions, rappelant les règles à respecter en matière de prise de parole. Cependant, ne peut-on penser qu'il perçoit dans le discours des autres participants autant d'invitations à s'engager dans la critique ? Et l'engagement spontané dans l'affirmation d'une position divergente ne constitue-t-il pas l'une des visées initiales du CAE ? Pourtant, contrairement à ce que cette anecdote pourrait laisser penser, cet économiste ne dispose pas d'une entière liberté d'expression, puisqu'il s'est vu refuser l'écriture d'un rapport au CAE.

THOMAS ANGELETTI : Et vous, vous n'avez jamais écrit de rapport au sein du Conseil ?

ÉCONOMISTE A : J'ai un projet, on me l'a refusé donc il est là [montrant un ouvrage qu'il a coécrit avec un ancien membre du CAE].

T. A. : On vous l'a refusé ?

ÉCONOMISTE A : Non mais j'ai compris que ça marcherait pas, on m'a dit tu vas faire exploser tout, j'ai compris que ça marcherait pas. [...]

T. A. : Et vous trouvez ça normal que vous ne puissiez pas tenir ce genre de discours au CAE ?

ÉCONOMISTE A : J'aurais pu, si j'avais vraiment insisté j'aurais pu, mais j'ai compris que ça serait un peu compliqué, donc j'ai préféré le faire à côté.

T. A. : Parce qu'en plus votre coauteur il a été au Conseil ?

ÉCONOMISTE A : Ouais, ouais. Non, non, on aurait pas pu le faire, c'est pas du tout... on n'est pas exclus de l'institution, mais je pense que, avec les élections...

C'est pas très grave ça.

À la lumière de cet extrait, il serait possible de conclure que les interdits priment au sein du CAE et que le recours à l'autocontrainte n'a pas de valeur en soi. Or, la manière dont ce refus lui est exprimé, sous une forme suffisamment voilée pour ne pas l'offenser, permet à l'intéressé de faire siennes les raisons qui y ont présidé (« j'ai compris que », « j'aurais pu », « j'ai préféré »). Ainsi, alors que ses interventions sont caractérisées par leur intransigeance, l'interviewé ne s'engage pas dans un rapport de force qui pourrait aboutir à une crise institutionnelle. L'acceptation de cette sanction, sans y opposer de réaction contraignante pour l'institution, montre les efforts consentis. Finalement, les participants s'invitent réciproquement à élever leur niveau d'autocontrainte, en faisant reposer les raisons de leurs succès comme de leurs échecs sur leurs propres comportements. Cette régulation des différends et des conflits a pour conséquence, du point de vue de l'institution, de prévenir l'apparition de toute controverse qui pourrait, rapidement, s'élargir à l'espace public. Ce recours à l'autocontrainte dans la prévention des conflits est plus probant encore dans l'exemple qui suit.

### **Une défection progressive : le point de vue alternatif d'un économiste « généraliste »**

Âgé de cinquante-neuf ans, ce second promoteur de la critique (Économiste B) travaille dans un parti politique historique de la gauche, où il est responsable de la « commission économie ». Docteur en sciences économiques, il n'a cependant pas intégré l'Université, sa carrière s'étant faite en majeure partie dans cet organe politique, raison pour laquelle il a d'ailleurs été nommé au CAE. Il rencontre nombre de difficultés pour faire entendre son point de vue, minoritaire et qui s'est développé et actualisé dans une pratique politique. Cette différence se retrouve sur le site de l'institution, où sont présents les CV des membres, formes officielles d'autoqualification. Dans la section « spécialité économique » n'apparaît que la mention « généraliste » ; il est le seul membre à disposer de ce qualificatif, se définissant ainsi comme antinomique avec les principes

mêmes de définition de l'économiste retenus par l'institution. En effet, les autres économistes se déclarent spécialistes en « finance » ou en « économie publique », critère déterminant quand on sait que l'attribution de rapports est en partie liée aux domaines de recherche déclarés<sup>20</sup>. Dès les premières phrases échangées, il exprime la claire distinction qu'il perçoit entre lui et les autres membres du Conseil.

ÉCONOMISTE B : Si vous voulez, au sein du Conseil, j'étais celui qui le plus apparemment, y avait été introduit sur la base de critères politiques. De ce point de vue, mon statut était un peu particulier, bien évidemment. Je n'avais pas, comment dirais-je, les titres de mes confrères, tous les titres universitaires de mes confrères, bien qu'étant docteur en sciences économiques, mais... Donc, il y avait cette petite gêne au début qui a été assez rapidement surmontée. [...] J'étais donc, avec il est vrai, une ou deux autres personnes, le seul vraiment à me revendiquer d'un corpus marxiste, ce qui évidemment n'était pas facile, vous vous en doutez.

Cette prise de conscience des différences statutaires comme des « critères politiques » de sa nomination n'empêche pas l'interviewé, dans un premier temps, de prendre la parole et de formuler des propositions. Ce sont les condamnations successives de ses interventions qui progressivement le conduisent à émettre des doutes sur le rôle du CAE et sur l'intérêt d'y siéger. Assurément, les contraintes qui réfrènent sa pleine expression ne sont pas que « mentales » ou même « psychologiques » : elles se « matérialisent » sous des formes diverses. Ce que l'on pourrait voir comme une autocontrainte que cet économiste ferait, par lui-même, « peser » sur sa conduite, prend appui sur des remarques, des gestes, des mimiques, autant de rappels à l'ordre qui amènent ce membre à ressentir un malaise patent. Comme en atteste cette anecdote :

ÉCONOMISTE B : Un jour, j'avais fait une critique en débat plénier d'un propos tenu par le professeur Malinvaud, concernant la crise dite pétrolière de 1973-1974 et où justement je disais que cette hypothèse n'était pas juste et que la crise systémique avait été engagée avant 1973-1974, l'épisode 1973-1974 n'était qu'un révélateur en quelque sorte de la crise systémique dont je disais, à partir de la fresque de l'INSEE sur le système productif français, qu'il y avait un retournement du rapport capital/produit dès la fin des années soixante, quoi, précisément. Et alors il y

20 Le plus généralement, les thématiques abordées sont déterminées par les membres du Conseil qui proposent des sujets sur lesquels ils souhaitent travailler. Outre le volontariat, une compétence spécifique comme des liens interpersonnels peuvent constituer des raisons pour déterminer les auteurs. C'est également selon ces logiques que sont sélectionnés les discutants, auxquelles s'ajoute le respect d'un certain « pluralisme ». Ce rôle de discutant est cependant très inégalement distribué : 17 personnes ne l'ont jamais assumé, 28 membres ont été une à deux fois discutant, enfin, 23 l'ont occupé entre trois et sept fois.

a eu un silence glacial... Je regardais, j'étais assis à côté du commissaire du Plan de l'époque, on se tutoyait, et donc alors je lui demande : « C'est dû à quoi ce silence ? Personne ne répond. » Il me dit : « On ne touche jamais à un monument. »

Ce silence, lourd et pesant, expression d'un malaise imputable à une faute, est là un signe rappelant qu'il n'est pas acceptable de critiquer un collègue aux statuts particulièrement respectés, et ce, même dans un conseil prônant une approche pluraliste. La discordance est réelle précisément parce que l'incompréhension est mutuelle : incompréhension, d'un côté, des participants présents qui expriment par un silence le trouble suscité par cette intervention, mais également incompréhension du fautif, qui ne comprend pas la réaction de l'auditoire, se référant alors à son collègue pour qu'il lui fournisse les moyens nécessaires et dont il ne dispose pas pour comprendre ce qu'il a pourtant lui-même engendré<sup>21</sup>. La critique s'établissant en visant directement une personne que tous s'accordent à ne pas critiquer, elle illustre le manque de *réalisme statutaire*<sup>22</sup> dont le transgresseur témoigne, générant même la désapprobation silencieuse de l'auditoire. Il est ainsi invité à prendre acte des règles à respecter – dans le cas présent, la reconnaissance des grandeurs en présence – pour qui souhaite évoluer convenablement au sein du CAE.

*Du désaccord sur le fond des débats à l'accord sur la place des personnes*

C'est également par un silence que ce membre du CAE exprime ses difficultés de participation : « [La] première réunion s'est déroulée dans un silence très attentif ; je ne suis pas du tout intervenu, j'intervenais d'ailleurs en règle générale assez peu ». Ce mutisme amène les autres membres du Conseil à douter de ses compétences, à mettre en cause les raisons de sa nomination, c'est-à-dire à identifier les « manques », « techniques » et « scientifiques », de cet économiste. Ces jugements s'élaborent lors des séances plénières, lieu de discussion des rapports entre les économistes. Ces séances nous ont été présentées, par les membres du CAE interviewés, comme ritualisées et caractérisées par leur formalisme<sup>23</sup>. Pour les décrire en quelques mots, celles-ci débutent

---

21 En suivant Goffman (1973), nous pourrions dire que le souci de soi de cet acteur ne lui permet pas, dans cette situation précise, de contrôler les inférences interprétatives susceptibles de le faire passer comme déviant aux yeux des interactants. L'infraction de la règle est incomprise et ne peut, par conséquent, être suivie d'échanges réparateurs.

22 Faire preuve de réalisme statutaire consisterait à prendre acte des différences de statut en situation et à agir en conséquence, non par orientation stratégique, mais précisément parce que la grandeur des personnes inviterait à ne pas les contredire ou à ne pas les critiquer, sans pour autant que cette invitation entraîne une réaction mécanique. Sur la notion de réalisme, voir Lemieux (2000, notamment p.162-173).

23 Analyser ces séances plénières à travers des entretiens – et les retranscriptions dont nous dispo-

par une introduction du président délégué, qui fait place à la présentation des rapports par chacun de leurs auteurs. Il est admis qu'aucune intervention verbale des autres membres n'est attendue à ce moment. Suivent les remarques des discutants et des participants, qui n'engagent pas, toutefois, un débat réciproque : la réponse des auteurs n'interviendra qu'en fin de séance, et il est convenu qu'après celle-ci, la parole n'est plus donnée à l'assemblée. Le cadre strict dans lequel les discussions se tiennent implique le respect de certaines règles : une seule intervention par personne, des prises de parole limitées dans le temps car, comme le résume un enquêté, « si on reprend la parole, on ne s'en sort plus », rappelant par là la nécessité de clôturer les débats. Les séances plénières entretiennent ainsi un cercle de jugements réciproques qui participe à l'élimination d'économistes qui arrivent déjà dans cette institution avec des doutes sur leur propre légitimité. L'entrée « politique » de ce membre au nom de la « diversité » génère aux yeux de ses collègues une réelle incertitude quant à sa capacité à élaborer des raisonnements économiques dignes de ce nom. Les rappels à l'ordre dont il fait l'objet entraînent progressivement des conséquences, celle notamment de le voir siéger de moins en moins fréquemment au Conseil. Entre son arrivée au CAE et sa démission progressive, il semble ainsi évoluer d'une position de *loyauté* à celle de *défection*, selon la terminologie proposée par Albert Hirschman (1995).

Ce décalage et cette différence de « standing » avec les autres membres du Conseil se manifestent par une conception différente de l'économie. L'enquêté rejette non sans violence une science économique qualifiée d'« hermétique » et d'« académique », pour surtout déplorer que les débats ne portent pas plus sur l'arrière-plan politique qui sous-tend les propositions discutées. Ici réside une divergence centrale mais qui n'est pas abordée publiquement au sein de l'institution : tandis que certains membres défendent l'idée qu'il n'y a, pour ainsi dire, « pas de politique » au CAE, d'autres comme l'interviewé regrettent que les discussions ne soient pas plus explicitement politisées. En effet, le contrôle collectif des prises de parole passe par une dépolitisation des débats indissociable des transformations de la discipline économique<sup>24</sup>. Toutefois, bien qu'il soit opposé à la manière dont les réunions se déroulent, il ne provoque pas de discussion publique visant

---

sons – passe sous silence, évidemment, certaines des aspérités et des discontinuités qui peuvent y apparaître. Mais cela présente également le double intérêt de traduire des régularités et de mettre en évidence ce que les enquêtés en retiennent.

24 Albert Hirschman (1980) a analysé comment, au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, les conduites orientées par la satisfaction des « intérêts » économiques ont progressivement été promues pour limiter les « passions » politiques.

à les mettre en question. Au contraire, le regard que porte cet économiste sur sa participation semble en juste accord avec celui des autres membres : l'expertise et la compétence qu'il s'attribue dans un autre cadre ne trouvent au sein du Conseil qu'une faible capacité d'expression. En d'autres termes, la situation ne constitue pas un *litige* (Boltanski, Thévenot, 1991, p. 168), un « désaccord sur les grandeurs des personnes, et donc sur le caractère plus ou moins juste de leur distribution dans la situation ». Certes, il défend l'idée d'une approche alternative de l'économie, mais il s'octroie une part de responsabilité, qualifiant sa participation de « timide ». Cela illustre la manière dont les formes d'expression au sein du Conseil d'analyse économique, largement influencées par les jugements réciproques dont il est le lieu, tendent à endiguer les critiques pouvant être formulées par cet économiste.

À travers ces récits, ce sont les attentes normatives qui apparaissent. Dépolitisation des débats, respect des grandeurs ou encore réalisme des comportements : le transgresseur, celui qui ne se comporte pas de la façon conforme, sert ici de révélateur. Éprouvant chacun, quoique de manière différente, des difficultés d'ajustement, ils mettent en lumière par la faute les règles en vigueur, sans parvenir cependant à une réelle – et publique – remise en question de celles-ci, l'efficace du processus de stigmatisation reposant précisément sur les non-dits.

En s'attachant à décrire et à analyser les procédures *formelles* et *pratiques* de fonctionnement du Conseil d'analyse économique, nous avons tenté, à la suite de Mary Douglas (2004), de montrer les effets que peut engendrer une institution sur les personnes. Le projet originel qui avait accompagné la création de l'organisme, visant à établir un espace pluraliste de discussions ne cherchant pas le rapprochement des points de vue, est mis à mal par un ensemble de dispositifs invitant à élever le niveau d'autocontrainte. Pour les membres regrettant l'absence de critique et de discussion, souvent ceux chargés d'incarner le « pluralisme » et la « diversité », confrontés à des difficultés rendant caduque toute tentative de débat contradictoire, c'est un engagement plus vif dans la transgression ou une fuite qui s'annoncent.

Par opposition, les économistes qui évoluent de manière conforme et adaptée au sein du Conseil réorientent leurs attentes vis-à-vis de l'organisme, celui-ci n'étant plus perçu comme l'enceinte d'un conseil politique ou de débats scientifiques, mais comme un organisme de diffusion de l'économie et de pédagogie économique, le CAE apparaissant alors comme un moyen « d'éduquer les citoyens », projet qui a longtemps prévalu au sein de la discipline. Ce mouvement, nécessairement itératif, par lequel les économistes les

plus à l'aise au sein du CAE accordent leur vision de l'organisme à l'orientation qu'ils en donnent, révèle plus profondément l'autoproduction d'un ordre, d'un déroulement normal et normé qui se manifeste à chaque faute relevée<sup>25</sup>. La réorientation des objectifs du Conseil montre comment le projet originel, tout en revendiquant les dehors d'une organisation critique, en œuvrant pour l'avis de tous sans véritablement s'en donner les moyens, tend à dissimuler ce qui peut être vu comme une opération de dépolitisation. L'évacuation progressive des idées contestataires concourt ainsi à orienter le Conseil vers une publicisation des pensées et positions hégémoniques au sein de la discipline, participant, par le même mouvement, à clôturer les bornes du débat économique légitime et les termes dans lesquels celui-ci peut être investi. Ce conseil et plus généralement ce type d'institutions dont le discours et le symbolique constituent le mode principal de fonctionnement, s'inscrivent, nous semble-t-il, dans une entreprise de *confirmation*, qu'il s'agira de mieux appréhender pour en saisir la congruence avec nombre de dispositifs connexes. Cette entreprise consiste en une multitude d'opérations de répétition ritualisée – amenant à la saturation – qui visent à asseoir une vision de la réalité pourtant déjà stabilisée, opérations toujours susceptibles de faire saillir des formes cohérentes sur lesquelles peut prendre appui le sens commun.

Enfin, l'analyse d'un tel organisme éclaire, plus encore que le rôle de « l'expert », la spécificité de la science économique et sa progressive intégration. Les difficultés rencontrées par les économistes aux profils les moins académiques, comme ceux dont l'ancrage gestionnaire tend à les éloigner de considérations théoriques jugées irréalistes, témoignent d'un mouvement plus général de cloisonnement de la discipline économique, qui a pour conséquence directe de limiter, voire d'étouffer, d'éventuels retournements critiques. Le cadrage théorique de l'économie évoluant, comme le capitalisme (Boltanski, Chiapello, 1999), par intégration successive de ses critiques, reste à déterminer les conditions par lesquelles une critique suffisamment subversive pourrait être entendue et, partant, porter à la remise en question.

25 Nous rejoignons sur ce point Jean-Louis Fabiani lorsqu'il indique que « la forme dialogique constitue [...] le régime ordinaire de la vie intellectuelle, au moins lorsqu'elle n'est pas limitée à la reproduction simple d'un corpus doctrinal, encore que les formes les plus orthodoxes d'inculcation puissent développer en leur sein des formes de discussion autorisées, voire improvisées. Il va de soi que bon nombre de ces discussions sont suffisamment routinisées pour que les conventions y pèsent de tout leur poids et que les risques de différend soient neutralisés » (Fabiani, 2007, p. 50).

## Bibliographie

- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI Luc, CHIAPPELLO Ève, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, 2008 [1976], *La production de l'idéologie dominante*, Paris, Demopolis / Raisons d'agir.
- CHATRIOT Alain, 2003, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte.
- DOUGLAS Mary, 2004 [1986], *Comment pensent les institutions*, trad. A. Abeillé, Paris, La Découverte.
- DULONG Delphine, 1997, *Moderniser la politique. Aux origines de la V<sup>e</sup> République*, Paris, L'Harmattan.
- FABIANI Jean-Louis, 2007, « Disputes, polémiques et controverses dans les mondes intellectuels. Vers une sociologie historique des formes de débat agonistique », *Mil neuf cent*, n° 25, p. 45-60.
- FOUCAULT Michel, 2004, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, EHESS / Gallimard / Le Seuil.
- FOURCADE Marion, 2006, « The construction of a global profession : the transnationalization of economics », *American Journal of Sociology*, vol. 112, n° 1, p. 145-194.
- 2009, *Economists and Societies. Discipline and Profession in the United States, Britain, and France, 1890s to 1990s*, Princeton, Princeton University Press.
- FOURQUET François, 1980, *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Encres.
- GOFFMAN Erving, 1973 [1971], *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 2, *Les relations en public*, trad. A. Khim, Paris, Minuit.
- HIRSCHMAN Albert O., 1980 [1977], *Les passions et les intérêts*, trad. P. Andler, Paris, PUF.
- 1995 [1970], *Défection et prise de parole*, trad. C. Besseyrias, Paris, Fayard.
- LATOUR Bruno, WOOLGAR Steve, 1988 [1979], *La vie de laboratoire*, trad. M. Biezunski, Paris, La Découverte.
- LEMIEUX Cyril, 2000, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail des journalières et de ses critiques*, Paris, Métailié.
- LE VAN-LEMESLE Lucette, 2004, *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique 1815-1950*, Paris, CHEFF.
- MACKENZIE Donald, MUNIESA Fabian et SIU Lucia éd., 2007, *Do Economists Make Markets? On the Performativity of Economics*, Princeton, Princeton University Press.
- OIGEN Albert, 1995, *L'esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*, Paris, EHESS.
- 2007, *Les formes sociales de la pensée. La sociologie après Wittgenstein*, Paris, Armand Colin.
- TERRAY Aude, 2002, *Des francs-tireurs aux experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances, 1948-1968*, Paris, CHEFF.